



Service de l'édilité
Constructions

Installation d'une palissade brise-vue de 1.80m de hauteur en limite de parcelles, Nendaz

Titre du projet de construction

Installation d'une palissade brise-vue de 1.80m de hauteur en limite de parcelles

Numéro pour consultation eConstruction

b9603c74

Requérants et propriétaires

Ludivine et Joël Gauye

Charles-Henri Dantoine-Fischmeister et Luyao Wang

Auteurs des plans

Lou-Anne Siggen

Parcelles

19799 du plan 167 MC au lieu-dit Aproz

22512 du plan 167 MC au lieu-dit Aproz

Coordonnées

1°11'17"025 2°59'00"062

Affectation de la zone

H60

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz

Route de Nendaz 352

1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 15.09.2025

Basse-Nendaz, le 14.08.2025

L'Administration communale